



Société Intercommunale BEP Crématorium

Assemblée Générale Ordinaire

Procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2024

Sont présents :

- **Pour le Groupe "Province"**

Représentant de Province de Namur

- **Pour le Groupe "Intercommunales"**

Allard Arnaud

Représentant de B.E.P.

- **Pour le Groupe "Communes"**

Marcolini Nadia
Pierson Marc

Représentants de Assesse

Copine André
Gérard André
Poncelet Jeannine
Rolin Vinciane

Représentants de Bièvre

Gaspard Jean-Marc
Jouant Joseph

Représentants de Ciney

Besohe Alain
Closset Robert
Laloux Omer

Représentants de Dinant

Cooremans Jérôme
Dejardin Vincent
Jacquemin Thierry
Joiret Isabelle

Représentants de Eghezée

Houbotte Louis
Javaux Pascale
Lambert Louis
Plomteux Christelle

Représentants de Fernelmont

Vautard Philippe

Représentant de Floreffe

Van de Water – Godfrin Ingrid	Représentant de Gembloux
Pesesse-Grotz Anne-Laure	Représentant de Hamois
Bultot Simon	Représentant de Hastière
Libert Marc Mallieu Pierre	Représentants de Havelange
Botlide Laurent Buggenhout-Tilmant Valérie Leclercq Jérôme	Représentants de La Bruyère
Boussifet Claude Vander Weyden Luc	Représentants de Mettet
Chenoy Marine	Représentant de Namur
Hellin Didier Lambotte Marielle	Représentants de Ohey
Cox Gérard	Représentant de Onhaye
Fiasse Gilles	Représentant de Philippeville
Bournonville Laurent Vicqueray Patrick	Représentants de Profondeville
Defaux Julien	Représentant de Rochefort
Lecomte Valérie Vanderwaeren Thibault	Représentants de Somme-Leuze
Robinet André	Représentant de Vresse-sur-Semois
Bultot Philippe Docq Cindy Loisse Dimitri Poulin Christine	Représentants de Walcourt
Pâquet Charles	Représentant de Yvoir

Assistent également à la réunion :

Monsieur Fabrice De Rycke, Commune de Hastière, Madame Laurence Daffe, Commune de Ciney, Monsieur Thierry Lavis, Commune de Rochefort, Madame Cécile Crevecoeur, Ville de Namur, Monsieur Gauthier de Sauvage, Ville de Gembloux, Monsieur Guy Capriaux, Province de Namur, Madame Nathalie Dumont, Commune d'Anhée, Madame Anne Barzin, Ville de Namur, Monsieur Renaud Deguelde, Directeur Général du BEP, Madame Amélie Joly, Directrice du Secrétariat Général, Monsieur Tony Soriano, Directeur Finances et Comptabilité, Madame Isabelle Sadin, Directrice Ressources Humaines et Services Généraux, Madame Véronique Arnould, Directrice du Département Environnement, Madame Delphine Marot, Directrice du Département Développement Economique f.f., Monsieur Fabrizio Cipolat, Directeur du Département Développement Territorial, Madame Ingrid Bertrand, Cheffe du service communication, Monsieur Geoffroy Quenon, Chef de service au Département Informatique et Télécommunications, Monsieur Alexandre Colot, Chef de service au Département Développement Territorial, Monsieur Alain Stevens, Chef de service au Département Développement Territorial, Madame Stéphanie Bonmariage, Cheffe de service au Département Développement Economique.

Sont excusés :

Madame Marie-Thérèse Colaoux, Commune de Gedinne, Monsieur Marc Targez, Commune de Fernelmont, Monsieur Frédéric De Visscher, Carmeuse, Monsieur Etienne Bertrand, Commune de Sombreffe, Madame Ginette Bodart, Commune de Sambreville, Monsieur Gilles Ramelot, Commune de Havelange, Monsieur Arnaud Maquille, Commune de Mettet, Monsieur Benjamin Berger, Ville de Gembloux, Madame Régine Rochette, Ville de Beauraing, Madame Jessica Carpentier, Commune de Somme-Leuze, Monsieur Christophe Gilon, Commune d'Ohey, Monsieur Etienne Drèze, Commune de Fosse-la-Ville, Madame Marie Bodson, Commune d'Assesse, Monsieur Alexandre Visée, Commune d'Yvoir, Madame Charlotte Bazelaire, Ville de Namur, Monsieur Jacques Bechet, Commune de Cerfontaine, Madame Stéphanie Heyden, Commune de Vielsalm, Monsieur René Robaye, Ville de Namur, Madame Charlotte Deborsu, Ville de Namur, Madame Laurence Gindt, Commune d'Ohey, Madame Valérie Lesscrenier, Commune de Marche-en-Famenne, Madame Anne-Lise Mallia, Ville de Gembloux, Madame Eloïse Bodet, Commune de Vresse-sur-Semois, Madame Catherine Casseau, Ville de Namur, Monsieur Marc Buytaert, Commune de Houffalize, Monsieur Francis Saulmont, Commune de Couvin, Madame Stéphanie Scailquin, Ville de Namur, Madame Marie-Anne Denis, Province du Luxembourg, Monsieur Christian Meunier, Commune de Somme-Leuze.

Conformément à l'article L1523-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, à défaut de la présence effective à la réunion de l'Assemblée Générale d'au moins un délégué de la commune ou de la province associés, l'intercommunale, pour autant que l'associé ait été représenté lors de l'assemblée générale précédente, tient compte des délibérations adoptées par les conseils de ceux-ci pour l'expression des votes et pour le calcul du quorum de vote.

Les décisions des communes suivantes, non représentées lors de cette Assemblée Générale, ont été prises en compte pour l'expression des votes :

- Florennes ;
- Houyet ;
- Viroinval ;
- Vresse-sur-Semois.

Monsieur Philippe VAUTARD, déclare la séance ouverte à 19 heures 05

A l'unanimité, l'Assemblée Générale désigne en qualité de scrutateurs, Madame Isabelle Joiret et Monsieur André Chabotiaux. Ceux-ci vérifient la régularité des convocations et des mandats ainsi que la liste des présences.

La présente Assemblée est valablement constituée, puisque :

- 1.819,00 parts sont représentées pour le groupe " Province " sur 2.038,00 parts souscrites,
- 800,00 parts sont représentées pour le groupe " Intercommunale " sur 800,00 parts souscrites,
- 12.281,00 parts sont représentées pour le groupe " Communes " sur 16.457,00 parts souscrites,

Soit, au total, 14.900 parts représentées sur 19.295 parts souscrites.

1. Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire du 18 juin 2024

L'Assemblée Générale approuve les procès-verbaux des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire, qui se sont tenues le 18 juin 2024, selon le rapport suivant :

- | | | |
|-------------------------------------|---|---------------------------|
| • Pour le Groupe "Communes" | OUI : 12.999,16 parts NON : 21,71 parts | ABSTENTION : 109,93 parts |
| • Pour le Groupe « Intercommunale » | OUI : 800,00 parts NON : 0,00 part | ABSTENTION : 0,00 part |
| • Pour le Groupe "Province" | OUI : 1.819,00 parts NON : 0,00 part | ABSTENTION : 0,00 part |

2. Approbation de l'évaluation annuelle du Plan stratégique pour l'année 2024
--

Conformément à l'article L1523-16 alinéa 7 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Conseil d'administration arrête l'évaluation du Plan stratégique prévu à l'article L1523-13 §4 dudit Code.

En sa séance du 18 octobre 2024, le Conseil d'administration du BEP Crématorium a approuvé l'évaluation annuelle du Plan stratégique pour l'année 2024.

Conformément à l'article L1523-13 §4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, la deuxième Assemblée Générale doit avoir à son ordre du jour l'évaluation du Plan stratégique.

L'évaluation du Plan stratégique a été transmise à l'ensemble des associés ainsi que des délégués.

Le point est présenté par Monsieur Renaud Degueldre, Directeur Général du BEP.

L'Assemblée Générale approuve l'évaluation du Plan stratégique pour l'année 2024 selon le rapport suivant :

- | | | |
|--------------------------------------|---|---------------------------|
| • Pour le Groupe "Communes" | OUI : 12.999,16 parts NON : 21,71 parts | ABSTENTION : 109,93 parts |
| • Pour le Groupe « Intercommunales » | OUI : 800,00 parts NON : 0,00 part | ABSTENTION : 0,00 part |
| • Pour le Groupe "Province" | OUI : 1.819,00 parts NON : 0,00 part | ABSTENTION : 0,00 part |

3. Approbation du Budget 2025

En séance du 18 octobre 2024, le Conseil d'administration a approuvé le budget 2025. Celui-ci est présenté et commenté par Monsieur Tony Soriano, Directeur Finances et Comptabilité du BEP.

La synthèse des flux financiers s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Total DEPENSES de l'activité	1.988.317 €	Total RECETTES de l'activité	1.991.988 €

RESULTAT de l'activité de l'exercice 2025	3.671 €
---	---------

Le résultat budgétaire de l'activité de l'exercice 2025 est estimé à 3.671 €.

L'Assemblée Générale approuve le budget 2025 selon le rapport suivant :

- Pour le Groupe "Communes" OUI : 12.999,16 parts NON : 21,71 parts ABSTENTION : 109,93 parts
- Pour le Groupe « Intercommunale » OUI : 800,00 parts NON : 0,00 part ABSTENTION : 0,00 part
- Pour le Groupe "Province" OUI : 1.819,00 parts NON : 0,00 part ABSTENTION : 0,00 part

La séance est levée à 19 heures 25

Le Secrétaire,
Renaud DEGUELDRE

Le Président,
Philippe VAUTARD